



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public donné par le soussigné, directeur général et greffier trésorier de la ville de Léry, qu'au cours de la séance ordinaire du 1 octobre 2025 qui aura lieu à la salle du conseil municipal située au 1, rue de l'Hôtel de Ville, à compter de 19 h 30, le conseil prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE DE LA DEMANDE :

La demande vise à autoriser une superficie de 23,3 mètres carrés pour une construction accessoire de type remise implantée en cour arrière, alors que la norme maximale est de 20 mètres carrés, sur un terrain portant le numéro de lot 6 504 181, du cadastre du Québec, situé au 26, rue du Parc-Woodland, dans la zone H01-58.

Superficie actuelle : 23,3 mètres carrés

Norme : 20 mètres carrés

Dérogation : 3,3 mètres carrés

EFFET DE LA DEMANDE :

La demande contrevient au règlement de zonage numéro 2016-451, article 219, concernant la superficie maximale autorisée pour une remise, qui exige une superficie maximale de 20 mètres carrés.

Toute personne intéressée par cette demande peut se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ci-haut mentionnée.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 12^e jour du mois de septembre 2025

Michel Morneau MAP. urb.

Directeur général et greffier trésorier